

Fondamentaux du classement des enseignants-chercheurs

Ressources Humaines

Pourquoi choisir cette formation ?

- ✓ Appliquer les règles de classement des enseignants-chercheurs

Programme

- ✓ Fondements réglementaires de cette procédure (décret n°2009-462 du 23 avril 2009) et outils dont la « calcullette » du MESRI.
- ✓ Identification des invariants réglementaires pour l'enseignant-chercheur recruté.
- ✓ Déclinaison du décret en référence aux parcours antérieurs de l'agent,
- ✓ Comme par exemple : l'activité dans le secteur privé, celle accomplie dans ou hors Union Européenne, le service de chercheur en structure publique ou en privée, etc.
- ✓ Cadre administratif :
- ✓ Notification de l'arrêté de classement
- ✓ Voies de recours
- ✓ Ces journées de formation s'appuient sur le traitement et l'exploitation de situations professionnelles à travers des dossiers.

Pré-requis

- Connaissance minimale de la notion de classement d'agent dans la fonction publique d'Etat.

Inscriptions fermées



DATES

Du 25/03/2024 - 09:30 au
26/03/2024 - 17:30



LIEU

Université Paris-Cité – Campus des
Grands Moulins, Bâtiment La Halle
aux Farines, Esplanade Vidal-Naquet
75013 PARIS

520
€HT



2 JOUR(S)



S'inscrire à la formation



Contacteur l'organisateur

Public concerné

→ Personnel en ressources humaines

Divers

→ Mise en œuvre de la procédure lors de situations professionnelles proposées

Intervenant(e)s

→ Responsable RH en établissement.

